

RAPPORT N°01/5-50
au Conseil Municipal

OBJET

RAPPORT 2000 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

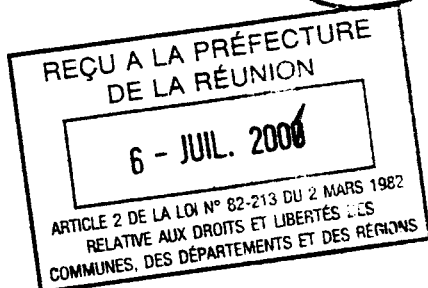
En application de la Loi N° 95-101 du 2 février 1995 et du Décret N° 95-635 du 6 mai 1995, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable, pour l'exercice 2000.

Ce document qui sera mis à la disposition du public à l'Hôtel de Ville et dans les Mairies Annexes contient :

- 1) - des indicateurs techniques (volumes produits et distribués, nombre de branchements, etc...).
- 2) - des indicateurs financiers (dettes, annuités des emprunts, montant des travaux réalisés en 2000 et programmés en 2001.
- 3) - le détail du prix de l'eau, ainsi que la présentation d'une facture semestrielle de 120 m3 calculée au 1^{er} janvier 2000 et au 1^{er} janvier 2001.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean Jacques MOREL



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N°01/5- 50
du Conseil Municipal
en séance du mardi 26 juin 2001**

OBJET

**RAPPORT 2000 SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N°01/5-50 du Maire ;

Vu le Rapport de Monsieur Gino PONIN-BALLOM, 6^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(2 voix contre - dont 1 par procuration)**

Adopte le Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'Eau Potable / Exercice 2000.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le - 4 JUIL. 2001

**POUR LE MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT
Jean-Jacques MOREL**

